Protection des Indications Géographiques : l'INAO partage son expérience avec les Philippines

Dans le cadre de l'accord de coopération signé avec l'Office de propriété intellectuelle des Philippines en juillet 2022, l'INAO a réalisé une mission sur place fin novembre 2022. Cette action visait à accompagner l'Office dans la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle règlementation locale en matière de protection des indications géographiques (IG) dans l'objectif de constituer des bases de compréhension communes en matière d'indications géographiques et de leur protection, qu'elles soient françaises ou philippines.

Le programme était articulé autour d'une journée de partage de l'expérience française et européenne sur l'examen des demandes d'enregistrement et d'un déplacement sur le terrain pour travailler sur le premier projet d'IG déposé auprès de l'Office : la Mangue de Guimaras. Ce fruit originaire d'une île de l'archipel des Philippines est très réputé pour sa qualité, il se vend aux Philippines et est également exporté en Australie, Japon ou Corée. Les visites et échanges avec les différents acteurs ont permis d'apprécier la spécificité de la Mangue de Guimaras au travers notamment du savoir-faire des producteurs et de réfléchir à l'organisation de la filière, à la traçabilité et à la réalisation des contrôles, nécessaires pour renforcer la protection de l'IG.
Cette coopération devrait se poursuivre dans les prochains mois.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/philippines-mangue-de-guimaras*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/cooperation-internationale